

QU'EN EST-IL DU SOUTIEN DE L'ETAT A LA CONSTRUCTION EN BOIS ?

Dans une page spéciale de CAMPUS BIENNE (JdJ 27.4.2020), on lit ce qui suit : « La crise du coronavirus ne constitue [toutefois] qu'un avant-goût de ce qui nous attend : le changement climatique. Une catastrophe autrement plus dramatique pour l'humanité, qui modifie déjà nos conditions de vie et le fera encore davantage ces prochaines décennies ». Un point de vue largement partagé par les scientifiques et la population.

Selon le texte de la page précitée, « la Suisse – après que le monde politique et l'industrie suisse n'ont pas saisi l'occasion de profiter de l'avance technologique prise par l'EPFZ dans les années 80-90 en matière d'énergie solaire –, se retrouve à la pointe de la recherche dans une technologie cruciale pour la lutte contre le réchauffement climatique ». Il parle de la construction en bois, « une ressource renouvelable capable de stocker le carbone », le bois pouvant « constituer un facteur décisif dans la lutte contre le changement climatique, notamment grâce aux progrès techniques dans les matériaux menés à la Haute école spécialisée bernoise BFH ». Cette école accueille des étudiants du monde entier qui désirent s'y former.

Un long développement corrobore, on lit les avantages de la construction en bois, résumés comme suit :

- le cycle du bois est neutre pour le climat : il ne génère pas de gaz à effet de serre ;
- le bois emmagasine le carbone du gaz carbonique dans sa structure : il neutralise ainsi près d'une tonne de CO₂ par mètre cube ;
- la construction en bois évite les émissions de CO₂ des édifices en béton : les six cimenteries de Suisse provoquent environ 9% des émissions « nationales » de gaz à effet de serre ;
- grâce aux nouvelles technologies, les édifices en bois sont désormais aussi stables et sûrs en cas d'incendie et résistent à des charges beaucoup plus élevées (on peut même produire une structure porteuse entièrement en bois pour un bâtiment d'habitation) ;
- le potentiel du bois comme matériau de construction est encore loin d'être épuisé.

Le Parlement jurassien s'est déjà plusieurs fois exprimé en faveur de l'encouragement à la construction en bois. Les informations sur ce qui a été fait dans ce domaine ces dernières années nous paraissent toutefois lacunaires et méritent d'être rappelées dans la perspective d'un développement accru de ce type de construction, d'où les questions suivantes :

- 1) Le Gouvernement peut-il nous indiquer quelles ont été les impulsions données ces dernières années à la construction en bois dans notre canton, notamment s'agissant des constructions publiques ou bénéficiant de subventions publiques ?
- 2) Le Gouvernement entend-il mettre à profit les nouvelles technologies à l'exploitation du bois comme matériau de construction sur le territoire cantonal et, le cas échéant, quelles démarches peut-il envisager pour une utilisation du bois indigène comme l'un des « instruments » aptes à combattre le réchauffement climatique ?

Pour le groupe socialiste :

Pierre-André Comte

Pierre-André Comte

Delémont, 29 avril 2020

Boich

V. L.

[Signature]

[Signature]

L.

Gian P.

[Signature]

T. Bauguin

[Signature]

[Signature]

J. Depp

Maun.

[Signature]

[Signature]

F. Stal

[Signature]

N. Müller